



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF

Brougg, le 25 octobre 2018

**L'USPF est d'avis que la prise en compte des risques pour les humains ou les animaux d'accident dus à des cornes de vaches, doit primer sur un amour des animaux mal interprété. C'est pourquoi l'USPF dit NON à l'initiative pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes).**

*Cette initiative vise à inscrire dans la Constitution que la Confédération « encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux ; ce faisant, elle veille en particulier à ce que les détenteurs de vaches, de taureaux reproducteurs, de chèvres et de boucs reproducteurs soient soutenus financièrement tant que les animaux adultes portent leurs cornes. »*

Les vaches portant des cornes représentent un risque considérable pour la sécurité des personnes, mais aussi des animaux eux-mêmes. Pour l'USPF, la sécurité des paysannes et des paysans qui s'occupent des bêtes doit primer sur un amour des animaux mal interprété. Aucune étude ne démontre que le bien-être des vaches et des chèvres sans cornes soit diminué de manière disproportionnée dans les zones de climat tempéré. L'écornage a lieu dans le respect des règles de l'art et des dispositions sur le bien-être des animaux déjà à l'état de veau. Les troupeaux écornés ou de race génétiquement sans cornes ont un comportement plus tranquille que les troupeaux à cornes, sans que cette différence soit vraiment visible.

Chaque famille détenant du bétail est déjà aujourd'hui complètement libre de choisir le système de garde pour ses vaches ou ses chèvres et peut valoriser le supplément de travail ainsi engendré dans le cadre d'un label adapté (p. ex. Demeter). D'autre part, aucune interdiction de l'écornage n'est prévue, même en cas d'acceptation de l'initiative.

Au surplus, la Constitution fédérale n'est pas pensée pour contenir des dispositions sur les cornes des vaches. C'est pour cette raison également que l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales recommande un NON pour cette votation.

*Renseignements:*

*Christine Bühler, présidente USPF*

*Tel. 078 818 36 11*

[buehler@landfrauen.ch](mailto:buehler@landfrauen.ch)

[www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)

[www.landfrauen.ch](http://www.landfrauen.ch)

*Anne Challandes, présidente de la commission politique agricole USPF*

*Tél. 079 396 30 04*

*032 853 57 73*

[challandes@landfrauen.ch](mailto:challandes@landfrauen.ch)

[www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)

[www.landfrauen.ch](http://www.landfrauen.ch)